

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

Procès Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 9 février 2026 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN - M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.
M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - Mme JAFFEUX Christine - M ABAD Mickaël - Mme BAYLE Léa -
Mme PINON Sandra - M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine - M BOUHIER Emmanuel,
conseillers municipaux.

Absents : M MENDES Teddy - M BOSSARON Pascal

ORDRE DU JOUR

Compte Financier Unique

- COMMUNE
 - Fonctionnement
 - Investissement
- Délibération

Domaine public :

- Régularisation – Acquisition portion parcelle rue Lachamp
 - Parc photovoltaïque au sol ENERCOOP – Approbation signature bail emphytéotique
- Délibération

FIC :

- FIC Fonds Intervention Communal 2026 - Présentation projet Chemin neuf et demande de subvention FIC
- Délibération

Budget Commune Fonctionnement :

- VEOLIA - Révision des loyers 2025
 - Avenant à la convention d'adhésion Limagne Numérique – Option hébergement messagerie
- Délibération

Délibérations diverses

Questions et informations diverses

DELIBERATION N° 01/2026

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025– CFU – COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés cloture exercice précédent	0,00	140 115,75	-339 695,56		-339 695,56	140 115,75
Part affectée investissement exercice précédent	0,00				0,00	
Opérations de l'exercice	695 854,78	824 573,49	384 697,66	717 087,48	1 080 552,44	1 541 660,97
Résultats de l'exercice 2025		128 718,71		332 389,82	128 718,71	
Résultat de clôture		268 834,46	-7 305,74			261 528,72
Restes à réaliser	0,00	0,00	-71 391,19	53 693,00	-71 391,19	53 693,00
Besoin investissement			-25 003,93			

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Aubiat

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 02/2026

AFFECTATION RESULTAT 2025 – COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le CFU qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -339 695.56 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 140 115.75 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution 001 de la section d'investissement de : 332 389.82 €
Un solde d'exécution 002 de la section de fonctionnement de : 128 718.71 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 71 391.19 €
En recettes pour un montant de : 53 693.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 25 003.93 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 25 003.93 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 243 830.53 €

DELIBERATION N° 03/2026

ACQUISITION PORTION PARCELLE YP 67

M. le maire expose au conseil qu'une portion de la parcelle de terrain YP 67 qui longe la rue neuve et la rue Lachamp se situe sur la voie publique. Il propose de racheter cette portion d'une surface de 47 m² afin de régulariser la situation.

Le vendeur propose cette vente pour un euro symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- donne un avis favorable pour effectuer cette acquisition,
- fixe le prix de vente à 1 € symbolique,
- précise que les frais de bornage du terrain seront répartis de moitié entre le vendeur et l'acheteur
- précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- précise que les opérations comptables seront inscrites au budget communal 2026,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 04/2026

PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL – ENERCOOP APPROBATION SIGNATURE BAIL DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 11-2022 en date du 14/03/2022 relative au projet de réalisation d'un parc photovoltaïque au sol par la société Enercoop.

La parcelle identifiée pour ce projet était la parcelle YB 194. Celle-ci a été divisé en 2 parcelles, la YB 203 recevant le projet et la parcelle YB 202 correspondant à l'occupation de l'antenne téléphonique.

Enercoop propose de louer cette parcelle YB 203 via un bail emphytéotique conclu pour 30 ans avec le versement d'un loyer de 1 200 € /an révisé chaque année selon la formule dite « coefficient L » telle que définie dans le bail.

La centrale photovoltaïque est située sur la parcelle YB 203 qui est desservie au moyen d'un accès traversant la parcelle YB 202. Par conséquent une servitude de passage doit être constituée telle que définie dans le bail.

Enercoop exploite le site et est donc responsable de l'ensemble des travaux de construction, d'entretien, de réparation, de maintenance et de démantèlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique.
- Autorise Monsieur le Maire à constituer la servitude de passage mentionnée ci-dessus
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

DELIBERATION N° 05/2026

F.I.C. - FONDS d'INTERVENTION COMMUNAL VOIRIE COMMUNALE – CHEMIN NEUF

Monsieur le Maire

- propose d'inscrire la réfection du chemin neuf au programme FIC 2026
- présente l'estimation du projet réalisée par l'ADIT pour un montant de
196 050 € HT € **235 260 € TTC**

Il précise qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'estimation du projet pour un montant de 196 050 € HT
- décide de demander une dotation de **78 420 €** au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal, sur le montant des travaux (196 050 X 40 % = 78 420 €)
- précise que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront inscrites au budget communal 2026,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier

DELIBERATION N° 06/2026

VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES

*Plate-forme de compostage de déchets végétaux Plate-forme de broyage de bois
pour biomasse*

Données d'exploitation définitives - Année 2025

Révision des prix – Année 2026

Monsieur le Maire rappelle

- le Bail à Construction établi entre la Commune d'Aubiat et la Société ONYX Auvergne Rhône-Alpes (délibération 58/2002 et 68/2002) concernant la plate-forme de compostage de déchets végétaux, ainsi que les loyers perçus,
- la Convention établie entre la Commune d'Aubiat et la Société ONYX Auvergne Rhône-Alpes (délibération 13/2008), relative à la plate-forme de broyage de bois pour biomasse, ainsi que les modalités de rétrocession.

- Il porte à la connaissance des élus un courrier où figurent les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2025 :
- déchets verts Loyer Tonne entrante : 11 523.96 €
Loyer annuel ferme : 11 089.36 € soit un loyer total de 22 613.32 €
- bois recyclage Loyer 2025 : 5 499.96 €

Il informe l'assemblée quant aux prévisions pour l'année 2026 :

- **plate-forme de compostage de déchets végétaux :**

loyer annuel ferme 11 114.52 €, soit **926.21 €/mois**,

- **plate-forme de compostage de déchets végétaux :**

loyer prévisionnel à la tonne entrante : 1390 tonnes/an, soit 115.833 tonnes/mois x 1.34 €HT, soit **155.22 €/mois**,

- **plate forme de broyage de bois pour biomasse :**

loyer prévisionnel à la tonne entrante : 9400 tonnes/an, soit 783.333 tonnes/mois x 0.55 € HT, soit **430.83 €/mois**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les données d'exploitation définitives pour l'exercice 2025,
- approuve les décomptes relatifs aux loyers à la tonne entrante pour l'exercice 2026,
- autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

DELIBERATION N° 07/2026

AVENANT N°1 CONVENTION D'ADHESION LIMAGNE NUMERIQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 11/2022 relative au service informatique dénommé « Limagne Numérique » proposé par la communauté de communes Plaine Limagne. Il rappelle les options déjà souscrites :

Prestation de téléphonie :	Gratuit
Service d'hébergement des données :	500 €/an
Prestation d'assistance et de dépannage :	200€/an

Il propose de souscrire à une option supplémentaire :
Hébergement de messagerie (courriel) : Gratuit

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la souscription à cette nouvelle option,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'avenant à cette adhésion.

DIVERS

➤ **Travaux Chemin Neuf**

Philippe ROCHE explique aux élus que le SIAEP bouchera les tranchées avec du stabilisé et non du goudron. Cela avait été convenu suite au projet de réfection de la rue du Chemin Neuf. Il rappelle aux élus qui se présentent pour le prochain mandat qu'il conviendra d'être attentif aux problématiques de réseau d'assainissement et de pluviale lors de la réfection de cette rue.

Le chiffrage de ces travaux de voirie estimé par l'ADIT en 2024 sera transmis aux élus.

➤ **Projection film « Histoires d'Aubiat »**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la municipalité et l'association Initiatives et Idées invitent les habitants d'Aubiat à la projection du film « Histoires d'Aubiat » le 10/02/2026 à 18h30 à la mairie.

Prochain conseil : lundi 9 mars 2026

Table des délibérations

N° délib	Intitulé	Date de réception en préfecture
N°01	APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025– CFU - COMMUNE	
N°02	AFFECTATION RESULTAT 2025 - COMMUNE	
N°03	ACQUISITION PORTION PARCELLE YP 67	10/02/2026
N°04	PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL - ENERCOOP APPROBATION SIGNATURE BAIL DEFINITIF	10/02/2026
N°05	F.I.C. - FONDS d'INTERVENTION COMMUNAL	10/02/2026
N°06	VEOLIA - ONYX AUVERGNE RHONE ALPES Révision des prix – Année 2026	10/02/2026
N°07	AVENANT N°1 CONVENTION D'ADHESION SERVICE COMMUN LIMAGNE NUMERIQUE	10/02/2026